



**Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres consulaires**

OBJET : Attribution d'un fonds de concours « santé » à la commune de Marsac sur Don

EXPOSE

Par courrier du 30 juin dernier, la commune de Marsac sur Don a informé de son projet d'aménagement d'un cabinet médical pour un médecin généraliste et d'un logement de fonction au sein de la Maison de Santé.

En effet, la Maison de Santé, ouverte depuis 2023, est occupée actuellement par un cabinet infirmier et un ostéopathe.

L'accueil et l'hébergement du médecin généraliste nécessite un aménagement complémentaire.

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 163 200 € H.T. La commune de Marsac sur Don sollicite un fonds de concours à hauteur de 50 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est détaillé comme suit :

Dépenses H.T.		Recettes	
Travaux d'aménagement	163 200,00 €	Fonds de concours	50 000,00 €
		Autofinancement	113 200,00 €
TOTAL	163 200,00 €	TOTAL	163 200,00 €

Le budget 2024 avait prévu la création d'un fonds de concours dédié à la santé et de l'abonder à hauteur de 50 000 € chaque année. Ce fonds de concours a été mis en place pour accompagner financièrement les communes dans leurs projets de réalisation d'équipements dans le domaine de la santé au profit de leur population.

Ce fonds ayant déjà été attribué en 2025, il vous est proposé de verser ce montant à la commune de Marsac sur Don pour le financement de son opération sur l'exercice 2026.

Par ailleurs, la commune devra s'engager à assurer la publicité de la participation de la communauté de communes de manière visible et explicite sur tous les supports de communication relatifs à l'opération (panneaux chantier, invitation...). Le logo de la communauté de communes pourra être sollicité auprès du service communication.

Les actions de communication ou d'information mentionneront également les éventuelles autres participations publiques.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires » réunie le 2 octobre dernier.

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'accorder un fonds de concours « santé » à la commune de Marsac sur Don d'un montant de 50 000 € sur l'exercice 2026,
- de prévoir les crédits correspondants au budget 2026,
- d'amortir, compte tenu de la nature du bien subventionné, la subvention d'équipement versée à la commune de Marsac sur Don sur une durée de 15 ans,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 14 octobre 2025

La secrétaire de séance



Lucie GUERINEL

Le Président


Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20251016-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-10-2025

Publication le : 16-10-2025

Conseil Communautaire du 14



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le sept octobre deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAÏ	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER				X	
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL				X	M. Jean-Noël BEAUDOIN
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	M. Éric ROBERT
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER			X	P	Mme Lucie GUERINEL
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie GUERINEL

AR-Préfecture

044-200072726-20251016-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-10-2025

Publication le : 16-10-2025



Le Président,

Alain HUNAUULT